



Mai 2018
N° 22

Le journal des piqueurs *de Saint Jean des Ollières*



Chères Olliéroises, chers Olliérois,

En 2017, le Collectif « Les Andains » a réalisé un travail destiné à donner des idées d'actions à la municipalité pour tenter de redynamiser la commune de ST JEAN des OLLIERES suite au constat que nous faisons lors de la campagne électorale de 2014 : le centre-bourg perdait des habitants, de nombreuses maisons étaient en vente, parfois depuis longtemps, certains bâtiments se dégradaient, voire présentaient un danger pour les passants, de plus les logements existants semblaient ne pas correspondre aux attentes des familles actuelles. Cette réflexion a été conduite avec la volonté d'associer les habitants et les acteurs économiques de notre commune. Nous remercions vivement tous ceux –et ils ont été nombreux– qui y ont participé.

La stratégie qui nous est proposée par Les Andains est certes ambitieuse car elle tend, bien sûr, à un idéal. Pour autant nous l'estimons adaptée aux capacités de notre commune en raison de la manière dont celle-ci est conçue : elle est enclenchée par des projets de petite taille, peu onéreux et demandant une forte implication des habitants, puis elle se poursuit par des projets plus structurants qui supposent une implication municipale et un investissement financier plus importants et enfin, elle envisage des évolutions à plus long terme (livret disponible en mairie et sur le site internet).

Elle est par ailleurs utile car elle nous apporte des outils pour structurer l'action municipale dans les années à venir. L'aménagement du bourg ne peut en effet n'être qu'un travail sur la durée et pour être efficace il doit reposer sur une certaine cohérence. Les municipalités précédentes avaient initié cette démarche avec un premier plan d'aménagement (PAB) en 1998, puis nous avons poursuivi avec un deuxième plan en 2009, qui nous a donné une ligne directrice dont nous nous sommes servis pour le projet de réaménagement de la traverse de bourg. Mais cette étude va plus loin : elle est plus détaillée et beaucoup plus concrète.

Enfin, elle nous engage. D'une part, elle engage la municipalité –ces pistes d'actions ne doivent pas être rangées dans un tiroir– il nous appartient de la mettre en œuvre. D'autre part, elle engage les habitants car la stratégie a été construite avec vous et nous comptons aussi sur vous pour la mettre en œuvre.

Ainsi, la municipalité et les habitants ont commencé à suivre les différentes préconisations de cette étude. Deux petits projets ont vu le jour : le tri des archives, ainsi que la création avec l'école d'un jardin pédagogique et partagé (plus d'informations en pages intérieures). Et nous souhaitons maintenant pouvoir avancer sur l'un des projets structurants envisagés dans l'étude : renforcer l'attractivité de l'hôtel-restaurant L'ARCHOU et ainsi développer l'activité économique de notre territoire. A cette fin, il nous revient de trouver des sources de financement auprès de nos partenaires potentiels : Europe, Etat, Région, ou encore Billom Communauté. C'est la première étape essentielle à la concrétisation d'une opération qui touche un équipement communal –unique sur le territoire intercommunal– ayant permis à notre commune d'acquérir une notoriété positive. C'est notre responsabilité que de permettre son maintien, voire son développement.

Catherine QUEINNEC, Maire.

SOMMAIRE

- Page 2 : Informations pratiques/ Etat civil
- Page 3 : Informations préfectorales
- Page 4 : Ici L'Îlot : Tri des archives/ Exposition "Est-ce ainsi que les arbres vivent ?"
- Page 5 : L'Association des Parents d'Elèves/ L'école/ Ciné Parc/ Bibliothèque
- Page 6 : L'Olliéroise/ L'Amicale des Pompiers
- Page 7 et 8 : Les finances communales
- Page 9 : CCAS : Budget 2018/ Atelier équilibre
- Page 10 : Les délibérations du Conseil municipal
- Page 11 : CCAS : Forum bien vieillir/ Voirie
- Page 12 : Informations sur les coupures de courant/ Vivre ensemble
- Page 13 : Bien de section/ L'atelier La Grange
- Page 14 : Trail des piqueurs/ Ici l'îlot : création d'un jardin partagé et pédagogique
- Page 15 : Anima' Pique
- Page 16 : Billom Communauté: PLU-H

INFORMATIONS PRATIQUES

Maire : Catherine QUEINNEC, **1er adjoint :** S. CHALEIL, délégué au cadre de vie et à l'environnement,
2ème adjoint : J.M VARGAS, délégué aux finances et réseaux , **3ème adjointe :** I.BASSOT-MATHIEU, déléguée aux bâtiments.
Les conseillers : N. CHARFOULET, C. CHAMPEIX, C. CHIGROS, J. MOREL, L. ARCHER.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE (Maryline RIBBES) **OUVERT AU PUBLIC**

MARDI : 9H/12H et 14H/16H

MERCREDI : matin 9H/12H

JEUDI : matin 9H/12H

VENDREDI : 9H/12H et 14H/16H

SAMEDI : matin 9H/12H

TEL/FAX : 04/73/70/90/17

Permanence de Mme le Maire et des adjoints : le samedi matin de 9h à 10h30 ou sur rendez-vous. *mstjean@wanadoo.fr*
 En cas d'urgence, vous pouvez appeler au 04 73 70 67 28 ou 06 21 68 08 22.

AGENCE POSTALE (Agnès LE PREVOST) : Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h. Tél : 04 73 70 96 72

Site internet : La municipalité met à votre disposition un site internet : *www.saintjeandesollieres.fr*

Vous y trouverez notamment des informations relatives aux décisions du Conseil municipal, aux formalités administratives et aux activités se déroulant sur la commune.

Nouveaux habitants dans la commune : Vous êtes invités à venir vous présenter en Mairie.

NAISSANCES :

Le 10 janvier 2018, MERIGLIER Tia Thérèse née à CLERMONT-FERRAND

Le 24 février 2018, CHARBON Gabriel Joseph né à BEAUMONT

Le 6 avril 2018, ILPIDE Augustin Pierre Paul né à CLERMONT-FERRAND

ETAT CIVIL



DÉCÈS :

Ayons une pensée pour :

Le 12 février 2018, PASSEMARD René Auguste à la maison de retraite

Le 14 mars 2018, DEBAINE Gaston Raymond Germain veuf de KADZIELA Tièslava à la maison de retraite

Le 20 mars 2018, RICHARD Geneviève Marie Rachel épouse de PISSALOUX André Paul Armand à la maison de retraite

Le 1er avril 2018, DESSAIGNE Yvonne Marie divorcée de DUCLOS Jean Joseph Jules Marie à SAINT JEAN DES OLLIERES

Le 15 avril 2018, TAUZIN Jacqueline Bernardine divorcée de GENIN Gaston Roger à la maison de retraite

Le 18 avril 2018, PLANAT Marcelle Bastienne veuve de OSTANCIAS Fernand Georges à la maison de retraite

Le Conseil municipal et les agents de la Commune s'associent à la douleur de la famille de Mme Yvonne DESSAIGNE, à l'occasion de son décès survenu dans sa quatre-vingt-cinquième année. Elle fut secrétaire de mairie à ST JEAN des OLLIERES de 1961 à 1988.



INFORMATIONS PREFECTORALES

DEMARCHES EN LIGNE OBLIGATOIRES

Permis de conduire, carte grise (certificat d'immatriculation) : ces démarches sont désormais obligatoires en ligne.



Les principaux éléments :

Depuis le 6 novembre 2017, les guichets « cartes grises » et « permis de conduire » des préfectures et sous-préfectures sont définitivement fermés au public.

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification administratives, il n'est dorénavant plus nécessaire pour les usagers de se déplacer pour effectuer les démarches d'immatriculation de leurs véhicules ou celles relatives au permis de conduire.

Elles doivent être effectuées en ligne, 24h/24 et 7j/7 au même titre que les pré-demandes de carte nationale d'identité et de passeport déjà accessibles par internet.

Un seul compte pour toutes vos démarches :

Pour effectuer toutes vos démarches, il vous suffit de vous rendre sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://ants.gouv.fr/>

A partir de cette plateforme numérique, vous pouvez créer un compte ANTS dans la rubrique « mon espace » ou vous connecter via un compte certifié France Connect c'est-à-dire avec vos identifiants impots.gouv.fr, ameli.fr ou idn.laposte.fr.

Des professionnels agréés peuvent vous accompagner :

Des professionnels agréés par la préfecture, appelés **tiers de confiance**, peuvent réaliser une partie des démarches pour vous.

Vous pouvez retrouver la liste de ces professionnels :

- Sur le site : immatriculation.ants.gouv.fr : pour les immatriculations de véhicules
- Sur le site : permisdeconduire.ants.gouv.fr : pour les permis de conduire.

Des points numériques en cas de difficultés :

Si vous ne disposez pas d'internet ou si vous avez des difficultés à l'utiliser, un médiateur numérique ou un agent d'accueil en sous préfecture est présent sur chaque point numérique suivant, pour apporter son soutien aux usagers qui le souhaitent :

	CLERMONT-FD 3 points numériques préfecture du Puy-de-Dôme 1 Rue d'Assas - 63000 CLERMONT-FERRAND lundi au vendredi de 8h15 à 12h30	RIOM Point numérique sous-préfecture de Riom 9 rue Gilbert Romme - 63200 RIOM du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15
THIERS Point numérique sous-préfecture de Thiers 26 rue Barante - 63300 THIERS du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30	ISSOIRE Point numérique sous-préfecture d'Issoire 1 Boulevard de la Sous-Préfecture 63500 ISSOIRE du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15	AMBERT Point numérique sous-préfecture d'Ambert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15

Les missions départementales :

UNE RÉFORME LOCALE CONCOMITANTE Afin de conforter l'ancrage territorial des quatre sous-préfectures du Puy-de-Dôme à la suite de la fermeture des guichets, il a été décidé de confier à chaque sous-préfecture une ou plusieurs missions qu'elle exercera pour le compte du département. Ainsi :			
ISSOIRE ▶ la sous-préfecture d'Issoire se voit confier les manifestations sportives (terrestres, aériennes, nautiques), les autorisations de survol, les homologations de circuit, les autorisations d'utilisation de plateforme, les plates-formes occasionnelles (hélicoptères), les drones	RIOM ▶ la sous-préfecture de Riom se voit confier le secrétariat de la commission départementale de l'aménagement commercial (en vigueur depuis le 1er mai 2017), le greffe des associations, les fondations d'entreprise, les fonds de dotation, les associations culturelles, les dons et legs et les appels à la générosité publique.	THIERS ▶ la sous-préfecture de Thiers se voit confier les dossiers relatifs au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	AMBERT ▶ la sous-préfecture d'Ambert se voit confier les biens de sections

ICI L'ÎLOT / TRI DES ARCHIVES

Dans le cadre de l'étude relative à la requalification du centre-bourg réalisée par le Collectif Les Andains pendant l'année 2017, certains habitants interrogés avaient évoqué leur souhait de voir trier les archives et autres documents situés dans les combles d'un bâtiment communal. Ces archives étaient pour ainsi dire inaccessibles et non protégées. Réaliser un véritable tri représentait une opération assez chronophage...

L'idée était alors avancée de réaliser ce « sauvetage » dans un esprit participatif en faisant appel aux habitants volontaires. Mais, cela ne fut en fait pas nécessaire puisque nous avons eu l'opportunité d'accueillir pendant 5 semaines un étudiant en histoire de l'Ecole Normale Supérieure de LYON, Sébastien GINHOUX, qui a pu ainsi déménager les documents, les trier, les inventorier et les mettre en boîte.



Voici son témoignage :

« Je suis en stage à la mairie depuis le mardi 20 mars, avec pour objectif de sortir les archives des combles du logement situé au-dessus de la cantine, de les mettre dans une salle accessible, de les trier et de veiller à leur conservation. Inutile de décrire l'état dans lequel elles étaient : tout le monde sait à quoi ressemble un tas poussiéreux et pourrissant. Aujourd'hui, elles sont dans l'ancien appartement de fonction des maîtresses d'école, toutes en boîtes. J'ai également pu faire un inventaire. J'y ai passé un peu plus de 150 heures de travail.

Suite à ce tri, certains documents (revues notamment) seront détruits, conformément à la loi. D'autres, au contraire, devaient être conservés, inventoriés, répertoriés. C'est ce que j'ai fait. Désormais, un inventaire est à votre disposition si vous souhaitez chercher l'origine de vos aïeux ou ce qu'ils faisaient de leur vie quotidienne. J'ai également pu trouver de nombreux et beaux objets, notamment du matériel scolaire : de quoi faire une exposition dantesque ! Enfin, j'ai veillé à mettre de côté de quoi organiser prochainement une exposition sur la Première Guerre Mondiale, conformément à ce qui m'a été demandé par la mairie. »

Des milliers de documents ont été ainsi inventoriés, classés et protégés.

La municipalité remercie S. GINHOUX pour l'important et très consciencieux travail réalisé, et cela de manière totalement gratuite.

RETOUR SUR L'EXPOSITION « EST-CE AINSI QUE LES ARBRES VIVENT ? »

Nous avons eu la chance de pouvoir accueillir du 2 au 7 avril dernier une exposition très intéressante conçue et réalisée par le collectif Arbres citoyens. Celui-ci est né autour de cette certitude : les arbres sont des êtres vivants et de cette interrogation : pourquoi ne les laisse-t-on pas vivre pleinement ?

Cette exposition interroge le rapport du citoyen à ces êtres vivants et les pratiques de gestion des arbres : mode de plantation, choix des essences, élagages intempestifs, arrachages abusifs, destruction des paysages....

En quatorze panneaux, l'exposition présente les services que rendent les arbres : la photosynthèse, l'ombre, l'évapotranspiration, l'érosion, la sécurité routière, le paysage, les enfants, la haie, l'humus, le patrimoine, l'espace urbain, les corridors écologiques, les ressources.

Cet outil d'information a pu voir le jour grâce au financement de plusieurs partenaires dont BILLOM Communauté.

Pour accompagner cette exposition, la municipalité a financé deux interventions, l'une à destination des élèves de l'école –un atelier pop'up avec l'artiste Marjolaine WERKMANN- et l'autre à destination du grand public –une conférence animée par Eric DESMAZEAU sur le thème de la taille des arbres-.



ECOLE/APE

L'Association des Parents d'Élèves du RPI organise son traditionnel **MARCHÉ AUX PLANTS LE DIMANCHE 13 MAI, DE 8H À 13H**. Comme tous les ans, vous pourrez acheter des plants de fleurs, de légumes et d'aromatiques pour le jardin.

Cette année, à l'invitation de l'Association Pétanque Sugérienne, le marché se tiendra dans leur nouveau local, le boulodrome Fernand Boudal, situé à la sortie du bourg de Sugères, route de Saint-Jean-des-Ollières. Vous pourrez y découvrir, plants de légumes (aubergine, carde, concombre, courgette, melon, poivron, tomate, salade, potiron), d'aromatiques (persil, ciboulette, basilic) et de fleurs (bégonia, dalhia, fushia, gazania, géranium, impatience, oeillet et rose d'Inde, osteospermum, sauge vivace, pétunia, zinnia et suspensions variées).

Renseignements au 0473706875 ou joncouxkd@orange.fr



CINE PARC/ COURTS-METRAGES A ST JEAN DES OLLIERES

Retour sur l'opération « Le Jour le plus Court »

Le "Jour le plus Court" est une soirée de courts-métrages, une fête populaire et participative qui a pour objectif de promouvoir le court-métrage dans tous les lieux. Initié en France, l'événement a désormais lieu en Espagne, en Allemagne en Finlande ou encore –et oui- à Saint Jean des Ollières !

En effet, depuis maintenant trois ans, Ciné Parc, Billom Communauté et la Commune s'associent pour une soirée courts-métrages où l'humour est le fil rouge. Avec cette année, une nouveauté, puisque quatre courts-métrages ont été mis en musique par une quinzaine de musiciens du Brass Band de l'école intercommunale sous la houlette du tromboniste Pierre GUICQUERO !

La soirée a été une vraie réussite : plus de 100 personnes ont rempli la salle polyvalente et ont pu partager un verre de l'amitié offert par la municipalité.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ANIMATRICES BÉNÉVOLES : MARIE-CHRISTINE MOULIN, LINE PAIN, GENEVIÈVE REGNIER-GILLET ET BÉATRICE COURTOT

HORAIRES : JEUDI DE 16H À 18H ET SAMEDI DE 10H À 12H

LIEU : À CÔTÉ DE LA MAIRIE

Après le départ d'Agnès PESCHER, nous sommes heureux d'accueillir au nombre des animatrices une nouvelle recrue : Béatrice COURTOT, habitante au Theil.



L'OLLIÈROISE

FOUGAT À SAINT JEAN DES OLLIERES

Pour la deuxième année, L'Olliéroise a organisé sa soirée du fougat pour marquer la fin de l'hiver.

Les enfants de l'école primaire ont fabriqué le bonhomme hiver avec le support de Laurence Vergne. Un magnifique pingouin en carton surplombait le tas de branches que nous allions allumer.

Malgré une semaine de mauvais temps et en ayant confiance dans les prévisions météo, nous avons maintenu la date prévue du 3 mars 2018. Sous un temps frais mais ensoleillé, nous avons pu allumer le tas de branches provenant du débroussaillage des chemins ainsi que du nettoyage du jardin sous la mairie. Un grand merci à tous ceux qui nous ont aidés à préparer le feu et à mettre à son sommet le pingouin. Ce monticule de plus de 3 mètres a permis un feu visible de très loin.

Vers 20h30 alors que le soleil se couchait, les flammes ont commencé à monter dans le ciel et à chatouiller le pingouin. Ce n'était pas le moment de rire mais de chanter et de profiter des boissons (des boissons gazeuses pour les plus jeunes et du vin chaud pour les plus grands).

Sylvette Anglade avait cuisiné des guenilles (bugnes) qui ont été très appréciées.

Plus de 50 adultes et de 20 enfants ont participé à cette soirée dans une ambiance très chaleureuse autour du feu.

Le Président J.M VARGAS



L'AMICALE DES POMPIERS

SAPEURS POMPIERS
CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION
de **SAINT JEAN DES OLLIERES**

MATINEE PORTES OUVERTES
DIMANCHE 3 JUIN 2018
dès 8 h 30



Week end du 28/29 avril à Annecy

Démonstrations et divers ateliers seront proposés pour tous publics.

Au programme : découvrir, s'initier, s'engager.

Venez nombreux...!

et n'oubliez pas le traditionnel repas des Pompiers :
le samedi 11 août 2018 à 20h

LES FINANCES COMMUNALES

Commission des finances : C. Quéinnec, S. Chaleil, JM Vargas, I. Bassot, N. Charfoulet, L. Archer, C. Chigros, C. Champeix et J. Morel

RETOUR SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2017

Le Conseil municipal a approuvé le Compte Administratif 2017 de la Commune qui retrace les dépenses et les recettes réalisées.

Le résultat met en évidence un excédent réel de fonctionnement de 294 423,61 €.

La municipalité a principalement investi dans les domaines suivants :

Investissements 2017

Travaux	Etudes/Acquisitions
<u>Bâtiment mairie</u> : 49 788,05 € (Rénovation façades, réfection mur parcelle sous mairie) <u>Voirie</u> : 17 941,90 € (Solde réfection voies communales) <u>Rénovation éclairage public</u> : 18 120 € <u>Ecole maternelle</u> : 12 254,40 € (Mise en accessibilité + remplacement menuiseries) <u>Enfouissement réseaux secs / Canalisation eaux pluviales au Theil</u> : 44 024,80 €	<u>Etude aménagement d'un îlot en centre bourg</u> : 19 479,42 € <u>Etude restauration de l'église</u> : 5 385,60 € <u>Logiciel pour le secrétariat de mairie</u> <u>Bancs et tables en bois, pompe thermique, scie sauteuse et rabot</u> : 3 922,08 €



La Commune élabore un budget général et deux budgets dits annexes (l'un relatif à l'assainissement collectif, l'autre relatif au Centre Communal d'Action Sociale –CCAS-). Il s'agit de budgets prévisionnels.

BUDGET GENERAL 2018

Il a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal le 31 mars 2018.

Il se décompose en deux parties :

1. LE FONCTIONNEMENT : 713 362,61 €

Il s'agit de prévoir toutes les dépenses qui seront nécessaires pour fonctionner quotidiennement : payer l'eau, l'électricité, le téléphone, le carburant, les produits d'entretien, les primes d'assurance, les frais postaux, les frais d'entretien de la voirie et des bâtiments, les taxes et impôts, les salaires et cotisations des agents, les indemnités des élus, les intérêts des emprunts ou encore les dotations aux associations et aux organismes qui offrent un service à la collectivité, ...

En regard, la Commune perçoit des recettes : il s'agit principalement des dotations versées par l'Etat, des taxes et impôts –taxe d'habitation, taxe foncière- versées par les contribuables, de l'attribution de la Communauté de Communes, des loyers reçus des locataires (logements, boulangerie et Archou), des sommes perçues en paiement des services périscolaires (restauration scolaire et garderie), ...

Dotations versées aux associations

Dotation annuelle	Subventions exceptionnelles
- Les associations de la Commune -qui le demandent- perçoivent une dotation de fonctionnement annuelle de 120 €. - Pour l'année 2017, sont bénéficiaires : ✓ Anima'pique ✓ Association des Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique ✓ Olliéroise ✓ L'Art Crèche Partout ✓ Les 3 Bacs	- Destinées à participer au financement d'un projet spécifique. - Pour l'année 2018, sont attribués les montants suivants : ✓ 1 000 € pour la Nuit des Piqueurs à Anima'pique ✓ 1 000 € pour le Trail des Piqueurs aux Marteaux Piqueurs

Emprunts Commune

- Emprunt de 92 871,94 € au taux de 6,5 %** auprès du CREDIT FONCIER contracté en 1994 pour une durée de 25 ans pour réaliser des travaux de réhabilitation des logements du presbytère. Prendra fin en 2019.
- Emprunt de 80 000 € au taux de 2,85 %** auprès de la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS contracté en 2012 pour une durée de 25 ans pour réhabiliter le logement dit de La Poste. Prendra fin en 2038. **A noter que le taux a baissé : 1,35 % pour 2017.**
- Emprunt de 50 000 € au taux de 1,46 %** auprès la CAISSE d'EPARGNE pour financer l'enfouissement des réseaux secs au hameau du Theil

LES FINANCES COMMUNALES

Investissements 2018

Travaux	Etudes/Acquisitions
• Réaménagement traverse de bourg: 157 000 € • Rénovation éclairage public du bourg : 23 988, 50 € • Rénovation partielle mur cimetière : 13 200 € • Bâtiments communaux : 9 022 € (Remplacement fenêtres logement presbytère/isolation combles boulangerie et presbytère) • Enfouissement réseaux secs/ canalisation eaux pluviales au Theil : 51 321, 40 €	• Etude aménagement d'un îlot en centre bourg : 10 414,00€ • Etude restauration de l'église : 10 904,00 € • Logiciel pour le secrétariat de mairie : 4 200 € • Banque d'accueil/ remplacement mobilier secrétariat 4 000,00€

Pour financer ces investissements, la Commune reçoit des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Union européenne (par l'intermédiaire du Parc Naturel régional du Livradois-Forez), le reversement de la TVA payée sur les investissements réalisés deux ans auparavant, le produit de la taxe d'aménagement. Elle utilise également l'excédent de fonctionnement des années précédentes.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Il a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal le 31 mars 2018. De la même manière que le budget général, il comporte deux parties :

1. LE FONCTIONNEMENT : 50 815,09 €

Il s'agit de prévoir toutes les dépenses qui seront nécessaires pour fonctionner quotidiennement : payer l'eau, l'électricité, le salaire et les charges de l'agent responsable de l'entretien, l'entretien courant des stations et réseaux, la redevance due à l'Agence de l'Eau, les intérêts d'emprunts et l'amortissement des équipements.

La Commune perçoit quelques recettes pour faire face à ces dépenses : principalement, le produit de la taxe d'assainissement versée par les habitants bénéficiant de l'assainissement collectif, ainsi que cette année les sommes versées au titre des frais de raccordement par les particuliers

Emprunts assainissement

- **Emprunt de 25 000 € au taux de 3,7 %** auprès du CREDIT AGRICOLE pour une durée de 15 ans, contracté en 2003 pour la création de l'assainissement collectif du bourg (station de la Côte). Prendra fin en 2018.
- **Emprunt de 65 000 € au taux de 5 %** auprès du CREDIT AGRICOLE pour une durée de 20 ans, contracté en 2011 pour la création de l'assainissement collectif du Mas du Bost. Prendra fin en 2031.
- **Emprunt de 100 000 € au taux de 1,40 %** auprès du CREDIT AGRICOLE pour une durée de 20 ans pour la création de l'assainissement collectif du Theil. Prendra fin en 2036.

2. L'INVESTISSEMENT : 370 969,75 €

Le Conseil municipal a programmé de réaliser des travaux importants en particulier en matière de voirie avec le réaménagement de la traverse de bourg, en matière d'optimisation de l'éclairage public dans le bourg ainsi qu'en matière de bâtiments avec l'isolation des combles de deux bâtiments communaux. Par ailleurs, nous poursuivons l'étude relative à l'église commencée en 2016.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Recettes principales

- **Taxe d'assainissement :** 13 600 €
- **Frais de raccordement:** 23 000€

Dépenses principales

- **Achat d'eau, électricité et entretien des stations et réseaux :** 4 300 €
- **Charges de personnel :** 4 500 €
- **Emprunt :** 13 134 €
(intérêts et annuités)

2. L'INVESTISSEMENT : 562 885,76 €

Depuis 2011, la municipalité a pour projet de réaliser l'assainissement collectif du hameau du Theil. Elle a recruté un bureau d'étude qui a conçu le projet (réseaux et station) et suivra les travaux. Ces derniers seront enfin réalisés cette année, la municipalité ayant reçu les accords de subventions du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Coût : 540 000 €.

Il est nécessaire également de verser des annuités d'emprunt et d'amortir les équipements.

En recettes, pour pouvoir financer les travaux envisagés, la Commune bénéficie du reversement par l'Etat de la TVA payée sur les investissements des années précédentes, mais la municipalité va également prélever 71 099,96 € sur le budget principal et emprunte la somme de 100 000 €.

BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) 2018

Elus : C. Quéinnec, N. Charfoulet, I. Bassot, C. Champeix et L. Archer
Membres de la société civile : M. Mye, M. Dépaillat, L. Vergne et S. Anglade

Il a été voté par le CCAS le 7 avril 2018.

Il s'agit d'un budget permettant essentiellement de financer les actions en faveur des Aînés de la Commune : fête de Noël (repas festif, bon d'achat auprès de la boulangerie ou de l'Archou et colis gourmand) et colis aux résidents de l'EHPAD Villa St Jean (maison de retraite).

Il est alimenté principalement cette année par le budget principal (1 799,37 €) et un don de l'association L'Olléroise (800 €), ainsi que de l'excédent de fonctionnement de l'année 2017 (1 500,63 €)

Budget : 4 300 €.

Vous pouvez accéder aux comptes administratifs 2017 et budgets primitifs 2018 détaillés sur simple demande au secrétariat de mairie et/ou en consultant le site internet de la Commune : www.saintjeandesollieres.fr



CCAS/ATELIER EQUILIBRE



Le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT JEAN des OLLIERES, en partenariat avec l'Association SPORT et SANTE pour TOUS 63, a depuis le mois de mars mis en place une action de prévention de la santé des seniors résidant sur notre territoire et vivant à domicile.

Il s'agit d'un atelier qui se déroule les mercredis matin à partir de 10h à la salle polyvalente.

Les objectifs poursuivis de cette action sont :

- le renforcement musculaire permettant de limiter la fonte du muscle due à l'âge,
- le maintien et/ou l'amélioration des capacités cardio-vasculaires,
- le maintien et/ou l'amélioration de l'équilibre.

Aujourd'hui, il rassemble une petite dizaine de personnes qui, en plus de pratiquer une activité sportive adaptée aux possibilités de chacun, sont heureux de partager un moment ensemble et de s'entraider.

Si vous souhaitez participer à cet atelier, il vous faudra un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activité physique. Ensuite lors de la première séance, un test de condition physique sera réalisé. Il portera sur la force musculaire des membres inférieurs et supérieurs, l'équilibre, l'endurance, et la souplesse. Il est accessible à tous, quelques soient les pathologies rencontrées (prothèse, diabète, surpoids, problème cardio-vasculaire). Ces tests seront reconduits tous les 3 mois. Cela permettra à chacun de pouvoir comparer ses capacités au fur et à mesure de l'année.

Le prix pour le participant est de 1 € par séance, cette opération étant financée par l'Agence Régionale de Santé.

Les difficultés de transport ne doivent pas être un obstacle à votre participation puisque si vous ne pouvez vous déplacer par vos propres moyens, nous vous proposons de venir vous chercher.

Pour tous renseignements et/ou vous inscrire, contactez Frédéric PEYROT au 06 85 23 48 29 ou à l'adresse suivante : sportpourtousissoire@gmail.com. Isabelle BASSOT, membre du CCAS, est également à votre disposition au 06 82 76 44 68.



LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ELLES SONT CONSULTABLES « IN EXTENSO » SUR LE SITE INTERNET ET EN MAIRIE, SUR SIMPLE DEMANDE.

SEANCE DU 27 JANVIER 2018

PERSONNEL : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

INFORMATIQUE SECRETARIAT : acquisition de la nouvelle gamme du logiciel de JVS MAIRISTEM incluant plus d'options et de sécurité au prix de 3 423,60 € TTC

SEANCE DU 9 MARS 2018

SIVOS DE LA REGION DE BILLOM : acceptation du retrait de la Commune de ST GEORGES SUR ALLIER pour la compétence « aide à domicile », du retrait de la Communauté de communes de MOND'ARVERNE pour les compétences « portage des repas à domicile » et « service d'aide à domicile en faveur des personnes âgées et handicapées »

VIALARD/OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : création au bénéfice de M et Mme ROESCH d'une servitude de passage de canalisations et d'ouvrages privés sur le domaine public communal pour leur installation d'assainissement individuel

MAS DU BOST/ ECHANGE ENTRE LA FAMILLE BELIN ET LA COMMUNE : approbation de l'échange à l'euro symbolique entre la Commune (parcelles G 403, 409 et 410) et la famille BELIN (parcelle G 405)

LA VIE/ PROJET DE VENTE PARCELLE SECTIONALE : décision de soumettre dans un délai de 6 mois aux électeurs de la Section de La Vie le projet de vente de la parcelle B 798 d'une superficie de 1 230 m² au prix de 1 492 € à Mme CHAPUS et M. MONTORIER

CHANGEMENT DU VEHICULE UTILITAIRE DU SERVICE TECHNIQUE : approbation d'un contrat de LOCATION d'un véhicule RENAULT MAXI ZE grand volume 7CV auprès de DIAC location pour une durée de 3 ans pour un loyer mensuel de 379,45 €

TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX : validation du devis de l'entreprise J. MOREL pour un montant de 4 688,81 € TTC pour réaliser plusieurs petites interventions à l'ARCHOU, l'école maternelle, et la mairie

PERSONNEL : création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet au 1er juillet 2018 dans la perspective du remplacement de l'actuel agent faisant fonction de secrétaire de mairie, partant à la retraite

SEANCE DU 31 MARS 2018

COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT 2017/ AFFECTATION DE RESULTATS : voir pages spéciales consacrées aux finances de la Commune

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 : maintien des taux actuels

BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE et ASSAINISSEMENT 2018 : voir pages spéciales consacrées aux finances de la Commune

DISPOSITIF « TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE pour la CROISSANCE VERTE » : adhésion à la gestion groupée des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dans le cadre du programme « Economies d'énergie des Territoires à énergie positive pour la croissance verte » du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez (PNRLF), autorisation de signer une convention tripartite avec le Syndicat mixte du PNRLF et le SIEG pour le projet optimisation de l'éclairage public et seulement avec le PNRL pour l'isolation de deux bâtiments (boulangerie, logement presbytère)

ISOLATION DES COMBLES DE LA BOULANGERIE ET D'UN LOGEMENT DU PRESBYTERE : validation des devis de la SARL La Maçonnerie Olliéroise pour la somme globale de 4 038 € HT. Il est précisé que le montant des travaux éligibles aux CEE est de 2 745 €, soit un reste à charge pour la Commune de 1 293 €.

AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIALE (ADIT) : adhésion de la Commune à l'ADIT à compter du 1er janvier 2018, autorisation accordée au Maire de représenter la Commune au sein des organes de gouvernance, désignation d'un suppléant et approbation du versement de la cotisation annuelle correspondant au forfait illimité solidaire « SATESE » à 1 €/hbt

VOIRIE/CHAVAROT/REFECTION CHEMIN d'ACCES : validation du devis de l'entreprise B. JANY pour un montant de 14 850 € HT

CCAS / FORUM BIEN VIEILLIR

Le 26 avril dernier a eu lieu à la Briqueterie sur la Commune de ST DIER d'AUVERGNE un forum sur le thème du Bien vieillir à domicile.

Cette action, organisée par le CLIC de BILLOM, s'adressait aux personnes âgées de 60 ans et plus, résidant sur les communes de BONGHEAT, ESTANDEUIL, FAYET-le-CHATEAU, ISSERTEAUX, MAUZUN, NEUVILLE, ST JEAN des OLLIERES ST DIER d'AUVERGNE et TREZIOUX.

Lors de cet après-midi, Bruno VALADIER, un médecin gériatre, a assuré une conférence pour transmettre aux participants des messages de prévention des risques liés au vieillissement (alimentation, mémoire, sommeil, activité physique).

Puis, les personnes présentes ont pu bénéficier de dépistages réalisés par des professionnels (opticien, nutritionniste, O.R.L., ...) et découvrir des ateliers de prévention santé (atelier équilibre, atelier mémoire,...).

Enfin, des professionnels de la santé ont proposé des démonstrations de matériel de confort pour faciliter le maintien domicile.

Cette opération, menée en partenariat avec le CCAS de ST JEAN des OLLIERES, a rassemblé une soixantaine de personnes.

Pour tout complément d'information, vous pouvez prendre contact avec Marlène DUMONTEIL.

Marlène DUMONTEIL

Responsable du CLIC Billom et Pilote MAIA Billom



Association "Solidarité et Coordination Gérontologique"

21 rue Saint-Loup - 63160 BILLOM

Tél : 04.73.60.48.85 - Fax : 04.73.60.48.86

E-Mail : accueil@dic-billom.fr - Site internet : www.dic-billom.fr

m.dumonteil@dic-billom.fr

Siren : 453 918 13 8 - APE 8899A



VOIRIE/UNE NOUVELLE JOURNÉE DE DÉBROUSSAILLAGE...

Commission voirie et chemins : JM Anglade, D. Champeix, JL Ginhoux, R. Margerit, D. Pellerin, J. Vincent, habitants
JM Vargas, C. Chigros, C. Champeix, C. Quéinnec élus.

Une nouvelle journée de débroussaillage a eu lieu le 21 avril dernier.

Nous rappelons que cette journée fonctionne sur le principe de la participation. Tout habitant, intéressé, est invité à consacrer un peu de temps au débroussaillage des chemins. Cela peut être toute la journée ou seulement une ou deux heures, selon vos disponibilités. Cela se déroule dans une ambiance conviviale en partageant à midi un casse-croûte offert par la municipalité.

Les participants –une petite dizaine- ont ainsi « nettoyé » le chemin entre le hameau de La Cruche et de La Chabanne.

Nous sommes très heureux de constater que cette action, initiée depuis 2014, continue et qu'elle réunit quelques nouvelles personnes. Et bien sûr nous remercions Sylvette ANGLADE qui s'occupe de restaurer nos bénévoles avec constance !

Une nouvelle journée sera programmée au mois d'octobre

Pour plus de renseignements : JM ANGLADE au 04 73 70 66 01 et
JL GINHOUX au 04 73 70 60 07.



De la Cruche à la Chabannes

INFORMATIONS SUR LES COUPURES DE COURANT

Sur le dernier bulletin municipal, nous vous avons informé que des travaux d'élagage seraient réalisés sur la commune.

La municipalité a continué à échanger avec ENEDIS pour diminuer le risque de coupures de courant sur notre commune. Une réunion s'est tenue au service technique d'ENEDIS CLERMONT-FD. Les analyses ont confirmé que la zone de Rosnet entre Chavarot et le cimetière était le principal lieu des coupures d'électricité.

Après une discussion avec le directeur départemental, iL A ÉTÉ DÉCIDÉ DE RÉALISER UNE ACTION DE COUPE DES ARBRES DANS CETTE ZONE.

La ligne d'une hauteur d'environ 10 m passait entre 2 rangées de pins Douglas de 20 m environ. Le sommet des pins ne pouvant être élagué, il s'est formé une arche de branches au-dessus de la ligne. A chaque épisode de vent important, des branches tombaient sur les lignes et coupaient le courant.

Il était donc nécessaire de couper ces arbres avec l'accord du propriétaire. L'enfouissement de la ligne a également été étudié mais n'était pas compatible avec le plan d'investissement d'ENEDIS.

Les travaux ont eu lieu durant plusieurs semaines en mars pour couper les arbres. De plus, la ligne a été rénovée pour la rendre plus fiable grâce à la maintenance préventive d'ENEDIS.

Outre la réduction du risque de coupure à Saint Jean, la coupe des arbres a permis d'améliorer le paysage avec une vue plongeante sur Chavarot en quittant le bourg.

Si vous avez des commentaires ou souhaitez des précisions, n'hésitez pas à contacter la mairie



Rosnet

VIVRE ENSEMBLE-RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Qu'elles concernent un chien qui aboie, le passage des tondeuses l'été ou les soirées jusqu'à pas d'heure, LES NUISANCES SONORES PEUVENT GÉNÉRER QUELQUES TENSIONS ENTRE VOISINS.

Les bruits, que l'on peut faire ou ne pas faire, sont régis par un décret de 2006. De façon générale, dès qu'un bruit s'inscrit dans la durée, qu'il se répète et occasionne une gêne pour le voisinage, son auteur peut être sanctionné. La contravention peut s'élever jusqu'à 450 €.

Côté jardinage, en particulier, LE PASSAGE DES TONDEUSES ET AUTRES ENGINS À MOTEUR EST, LUI AUSSI, RÉGLEMENTÉ.

Un arrêté préfectoral de 1999 fixe les horaires à respecter :

du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h 30 à 19 h 30.

Les horaires changent le samedi, où il est possible de tondre ou de débroussailler de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.

Et pour les dimanches et jours fériés, l'autorisation tombe entre 10 heures et 12 heures.

Nous vous remercions de respecter ces horaires pour la tranquillité de tous !



BIENS DE SECTION

Commission « Biens communaux et biens de section »

L. Pain, J. Frécheville, R. Margerit, D. Champeix et JP Datin, habitants

C. Quéinnec, S. Chaleil, N. Charfoulet, C. Chigros et J. Morel, élus

La SECTION du THEIL

La Section du Theil est propriétaire de plusieurs parcelles dont certaines (cadastrées F356, F392 et F437) ont été exploitées par plusieurs entreprises successives et depuis 2015 par la société SER. En contrepartie, la société, en vertu d'une convention signée le 22 avril 2014, verse à la Commune une redevance financière d'un minimum de 5 000 € par an et offre la possibilité de fournir 400 tonnes de matériaux au bénéfice de la Section et 100 tonnes de matériaux au profit des membres de la section.

Conformément aux engagements pris, la Commune emploie les revenus en espèce pour financer partiellement les travaux d'assainissement collectif du Theil et en particulier le remboursement de l'emprunt de 100 000 € contracté pour réaliser cette opération.

La convention précisait, en outre, que si le volume extrait dépassait une certaine quantité, la redevance financière augmenterait. Or, c'est précisément le cas sur l'exploitation des années 2016 et 2017 qui nous sont versées l'année d'après. Ainsi nous avons reçu au bénéfice de la Section du Theil les sommes suivantes : (voir tableau)

Par ailleurs, nous avons fait procéder à une coupe et une vente de bois sur une autre parcelle appartenant à la section du Theil qui a apporté la somme de 7 723 €.

S'agissant de la fourniture de matériaux, la municipalité les utilise en priorité au bénéfice du village du Theil, puis au profit des autres hameaux de la Commune.

Année	Loyer
2015	5 000 €
2016	5 000 €
2017	12 450 €
2018	12 962 €
Soit total :	35 412 €



DEUX ARTISTES OLLIEROIS EXPOSENT A L'ATELIER LA GRANGE

GÉRY BOILEAU, artiste peintre, a installé son atelier "La Grange" dans le bourg de Saint Jean des Ollieres. Sa source d'inspiration, il l'a trouvée au sein des beaux paysages du Livradois Forez. Il entre dans sa toile à la manière d'un enfant, il s'immerge dans chaque espace et le colorie avec application. Il pose la lumière. La ligne bleue, c'est le plomb du vitrail. La couleur, c'est la révélation de l'espace. Quand son travail est fini, le spectateur entre dans sa toile. L'artiste aimerait que l'on se promène dans ses tableaux comme il se promène dans le monde. Bienvenue dans ses toiles.

Au détour d'une balade dans notre belle Toscane auvergnate, n'hésitez pas à venir lui rendre visite. Il vous accueillera avec plaisir et vous fera découvrir ses dernières créations. Il est ouvert tous les jours de la semaine ainsi que CERTAINS DIMANCHES APRÈS-MIDIS DE 14 H À 18 H DONT VOICI LES PROCHAINES DATES : 13 MAI ET 10 JUIN.

EVELYNE DUCATEAU également artiste peintre habitante de Saint Jean des Ollières, partage son atelier. Ainsi vous pouvez en profiter pour voir également son travail.

ELLE SERA PRÉSENTE LES DIMANCHES APRÈS-MIDIS DE 14 H À 18 H LES 6 MAI ET 3 JUIN PROCHAIN :

G.BOILEAU



E.DUCATEAU



LE TRAIL DES PIQUEURS : UN DIXIÈME ANNIVERSAIRE SOUS LE SOLEIL !!

La dernière pièce du puzzle du Trail des Piqueurs, le soleil, s'est invité au dernier moment pour le plus grand plaisir des coureurs bien sûr mais aussi des presque 200 bénévoles qui les accueillait cette année.

Le soleil, cerise sur le gâteau de cette dixième édition, aura mis en valeur nos magnifiques paysages, nos prés parsemés de jonquilles, aura illuminé nos ruisseaux et valons perdus, aura embelli nos fameux pierriers.

Les 1124 coureurs, 45 minitrailers et 88 randonneurs, venus de toute la France, sont repartis, c'est sûr, avec pleins d'images positives de notre région, mais aussi en sachant que, au fin fond du Parc Naturel Régional du Livradois Forez, il y a un petit village qui vaut le détour et qui mérite des heures de déplacement car en plus, les autochtones et leurs amis, savent accueillir les visiteurs comme il se doit et savent donner le meilleur d'eux même comme ça, simplement pour faire plaisir !!!

AUSSI L'ÉQUIPE ORGANISATRICE SOUHAITE REMERCIER TOUTES LES PERSONNES QUI DE PRÈS OU DE LOIN ONT SU APPORTER LEUR PIERRE À L'ÉDIFICE DEPUIS LA PREMIÈRE ÉDITION EN 2009.

NOUS VOUS INVITONS DONC À PARTICIPER À LA JOURNÉE DES BÉNÉVOLES QUI AURA LIEU LE DIMANCHE 17 JUIN.

Nous vous proposons deux temps fort :

- Une randonnée d'une dizaine de kilomètre pour ceux qui le souhaitent avec comme objectif l'ascension du Courdeloup soit par le pierrier, soit par un sentier plus accessible, RDV à 9h sur la place de l'Eglise

- Un barbecue, à 12h, au jardin de la Béjadière, situé en-dessous de la mairie. Si vous êtes intéressé, contactez pour réservation, avant le 1er juin, Sylvette Anglade au 04-73-70-66-01 ou Jean-Luc Ginhoux au 04-73-70-60-07

ICI L'ILÔT / CREATION D'UN JARDIN PARTAGE ET PEDAGOGIQUE LE JARDIN DE LA BÉJADIÈRE

Nous avons évoqué dans les numéros précédents du Journal des Piqueurs, à travers notamment les deux pages consacrées à « l'étude ilot », la volonté de la municipalité de chercher des solutions pour redonner vie à notre centre bourg. Le collectif « les Andains » a réalisé un énorme travail avec la participation très active de la population.

Parmi de nombreux scénarios et projets proposés à travers cette étude, nous avons retenu dans un premier temps la mise en place d'un jardin partagé et pédagogique, dans une parcelle communale en dessous de la mairie.

En effet, la possibilité de disposer d'un jardin pour répondre aux besoins des habitants du centre-bourg qui ne possèdent pas d'espace privatif attendant à la maison nous a semblé pertinent.

L'école s'est déjà investie dans cette action, sachant que l'accompagnement et la coordination du projet pédagogique sont effectués par un animateur qui interviendra à raison de 4 demi-journées.

Les terrains que nous proposons peuvent permettre à des familles de disposer d'un espace où elles pourront soit jardiner, soit tout simplement se détendre en installant un transat ou un barbecue.

Si vous désirez disposer d'un morceau de terrain qui peut varier de 50 m² à 150 m², merci de nous en faire part par téléphone ou par courrier en précisant la surface souhaitée.

Par ailleurs, la parcelle communale sera aménagée avec la création d'une aire de jeux pour les enfants, la mise en place d'un panneau signalétique sur le site, la pose de tables de pique-nique, l'installation d'un chéneau sur le petit bâtiment en bas de la parcelle pour la récupération de l'eau de pluie, la plantation de fruitiers.

Enfin, ce jardin sera inauguré courant juin

Tous les habitants seront conviés à ce moment champêtre pour découvrir cet espace ouvert à tous.

ANIMA'PIQUE



VOICI LES BEAUX JOURS

ET UNE NOUVELLE SAISON D'ANIMATIONS.

Dimanche 13 Mai
De 8h à 18 h

Samedi 30 juin
A partir de 17 h 30

Dimanche 15 juillet
A 18 heures

Dimanche 29 juillet
De 14 h à 18h

Du 29 Juillet
Au 12 Août

Dimanche 05 Août
Inscriptions 7 h 30
à 9h 45.

MARCHÉ ARTISANAL ET VIDE-GRENIERS.

Viennoiseries- Buvette-frites- saucisses-merguez-gaufres.

Fête de la Saint-Jean**10 ÈME NUIT DES PIQUEURS**

Randonnée festive et gourmande. Nouveau cette année : même si vous ne souhaitez pas marcher vous pourrez fêter cet anniversaire avec nous en participant à plusieurs spectacles et au repas au bourg.

Un heureux imprévu En l'église**CONCERT CLASSIQUE PAR LE TRIO LORRAIN**

Accompagné de plusieurs musiciens

APRÈS-MIDI DES ARTS ET DES ÉCRIVAINS

Démonstrations d'arts, dédicaces et rencontre avec les écrivains.

**37 ÈME EXPOSITION : ART, ARTISANAT, POÉSIE, LITTÉRATURE.**

Salle Polyvalente, tous les jours de 15 h à 19 h, entrée libre.

LES RANDONNÉES DE TERESA

Randonnées pédestres 12, 18 ou 28 km.

Départs de 8 h à 10 h.

Nombreux ravitaillements.

Repas complet.

Site : www.animapique.fr

Renseignements : 06 35 16 41 24 ou 04 73 70 94 77

BILLOM COMMUNAUTÉ-LE PLU-H (PLAN LOCAL D'URBANISME VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT) COMMUNAUTAIRE

Depuis 2015, les communautés de communes de Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron et de Mur-ès-Allier se sont engagées dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) communautaire. Cette démarche aujourd'hui poursuivie par Billom Communauté a pour ambition de doter le territoire d'un outil commun pour la gestion de l'espace. Le PLU-H se substituera aux documents d'urbanisme communaux existants.

POUR SAINT JEAN DES OLLIÈRES, LE PLU-H CONSTITUERA LE PREMIER DOCUMENT D'URBANISME POUR LA COMMUNE, QUI EST ACTUELLEMENT SOUMIS AU RÈGLEMENT NATIONAL D'URBANISME (RNU).

Une charte de gouvernance signée par les 26 maires du territoire a défini :

- les engagements respectifs entre les communes et la communauté de communes ;
- les grands enjeux partagés du territoire ;
- le calendrier triennal de mise en œuvre de la démarche.

Au cours du second semestre 2016, les différents diagnostics multithématiques et environnementaux ont été réalisés.

Le premier semestre 2017 a été consacré à l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables). Ce document constitue le socle du PLU-H car il définit la stratégie à long terme pour le territoire. Plus particulièrement, il définit les orientations générales en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des zones naturelles, d'habitat et de développement économique à l'horizon 2030. Le PADD fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace.

Les propositions du PADD s'articulent autour de 3 piliers :

- gérer durablement nos patrimoines
- vivre à Billom Communauté
- préparer le territoire pour l'avenir

Le PADD prévoit également une approche par secteurs géographiques identifiables en raison de leurs caractéristiques : entités paysagères, pratiques agricoles, dynamiques d'urbanisation). Les 4 secteurs ainsi identifiés sont :

- Ville de Billom
- Limagne des buttes
- Val d'Allier
- ***CONTREFORTS DU LIVRADOIS (DONT FAIT PARTIE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DES OLLIÈRES)***

Le PADD est maintenant validé par le conseil communautaire (28 juin 2017) et les différents conseils municipaux.

Le texte intégral du PADD est disponible en ligne sur le site la mairie de St Jean www.saintjeandesollieres.fr et celui de Billom Communauté www.stdb-auvergne.com

Depuis le second semestre 2017, la construction du PLU-H est dans la phase "zonage" au cours de laquelle seront définies les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A), naturelles et forestières (N).

Ce document graphique sera accompagné d'un règlement écrit et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles ou thématiques (OAP)

Enfin, les orientations en matière d'habitat seront définies dans le volet Programme Local de l'Habitat du PLU-H

Billom communauté prévoit de nouvelles réunions publiques et ateliers de concertation au cours du second semestre de l'année 2018.

Une exposition sur le PADD sera également proposée au public dans les mairies au cours du premier trimestre 2018.

POUR ST JEAN DES OLLIERES ELLE SERA VISIBLE À LA SALLE DU CONSEIL DU 12 AU 31 MAI AUX HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT.

LE JOURNAL DES PIQUEURS

Bulletin municipal de la Commune de Saint Jean des Ollières. Directeur de la publication : C. QUEINNEC. Rédaction et saisie des textes C. QUEINNEC, J.M VARGAS, S. CHALEIL, M-J COURET, M.CHABRIER, J-L GINHOUX, I.BASSOT,

Conception réalisation : S. CHALEIL. Photos: S. CHALEIL

N° ISSN : en cours. Dépôt légal : 1 trimestre 2018 Tirage : 300 exemplaires sur encres végétales et papier PEFC. IPNS